



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES  
IX<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
SALTA (SALTA), ARGENTINE  
DU 14 AU 20 SEPTEMBRE 2009**

**Résolution**

**NOUS, représentantes et représentants des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Salta, en Argentine, dans le cadre de la IX<sup>e</sup> Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :**

**Sur recommandation de la Commission de droits de la personne, peuples autochtones et sécurité des citoyens**

Réaffirmons la position prise par notre organisation par le communiqué de la première vice-présidente, chargée de la présidence, émis le 28 juin 2009;

Rejetons fermement toute atteinte aux droits de la personne, tout particulièrement au droit fondamental à la vie, dans tous les pays des Amériques;

Exprimons notre soutien le plus ferme au respect intégral de la constitution de chaque pays des Amériques, dans un souci de renforcer l'État de droit dans l'ensemble du continent.

Réaffirmons l'importance que soient renforcées les institutions politiques afin qu'elles puissent veiller au respect de la Constitution de chaque pays et ce, de manière permanente.